

Montréal, le 27 avril 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions
des services de transport pour l'année 2019
Dossier de la Régie : R-4058-2018 – Phase 2 – volet compensation en
lien avec le taux de pertes**

Chers confrères et consœurs,

Dans une correspondance datée du 24 avril 2020, le Transporteur annonce qu'il a conclu avec l'ensemble des clients du service de transport de point à point des transactions et quittances finales.

Pour ce motif, le Transporteur demande à la Régie d'énergie (la Régie) de mettre un terme à la Phase 2 – Volet compensation en lien avec le taux de pertes, puisque celui-ci n'aurait plus d'objet.

La Régie aimerait obtenir, **d'ici le 8 mai 2020**, les commentaires des intervenants à cet égard.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml